

Formation du personnel 44



PORT DE GANTS EN BOUCHERIE

Certaines personnes pensent que le port de gants est plus hygiénique. Mais au niveau légal, le port de gants n'est pas obligatoire.

Le Règlement Européen 852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires spécifie que "Toute personne travaillant dans une zone de manutention de denrées alimentaires doit respecter un niveau élevé de propreté personnelle et porter des tenues adaptées et propres assurant, si cela est nécessaire, sa protection".

Le port de gants jetables est parfois souhaitable mais même dans ce cas, les règles d'hygiène doivent être respectées. Leur utilisation ne peut donner lieu à un sentiment de fausse sécurité (hygié-

niques). Les gants doivent être changés dès qu'ils ont pu être contaminés:

- Ne pas prendre des aliments propres ou préparés avec les mêmes gants qui ont tenu des aliments crus ou salés
- Enlever les gants pendant les pauses ou pour aller aux toilettes, en enfilant ensuite une nouvelle paire après avoir lavé les mains

Travailler sans gants n'est pas nécessairement moins hygiénique, à condition de se laver les mains après chaque tâche ayant pu les contaminer.

Source : A.F.S.C.A. Bulletin 45 d'octobre 2011

Le(s) soussigné(s) membre(s) du personnel déclare(nt) qu'en complément de la formation permanente, fournie par leur patron ou son préposé, il(s) a (ont) pris connaissance du contenu de cet article.

QUESTION ET REPONSE

J'envisage de remettre ma boucherie dans le courant de cette année. Qu'est-ce qu'il en est exactement en ce qui concerne le paiement de la contribution à l'A.F.S.C.A.?

L'entreprise qui cesse ses activités doit payer la contribution conformément à la situation dont elle se trouve en tenant compte de l'application du bonus-malus. Une contribution égale à 50% du montant

de base est due si toutes les activités étaient couvertes par un système d'autocontrôle validé durant toute l'année qui a précédé l'année d'arrêt des activités.

Si cela n'est pas le cas une contribution de 200 % ,calculée sur le montant de base est redevable.

Il s'ensuit qu'il n'est pas tenu compte que l'entreprise a exercé ses activités durant une partie de l'année seulement

Le acquéreur de son côté devra payer une contribution égale à 100 % du montant de base d'application.

Ici non plus il se sera pas tenu compte que les activités soient effectuées durant une partie année, ou d'une année entière.

Dans cette édition vous trouverez à la page 28 le montant des contributions indexées redevables pour 2012.

Mercuriale des prix d'achats du Bétail Vivant Maximum du prix constaté sur les marchés suivant :

BOVINS

Les prix sont donnés en Euros au kilo VIF

		02-dec-11	16-dec-11	6-jan-2012	13-jan-12
Battice	Taureaux (S)	2,60 - 3,10	2,60 - 3,10	2,60 - 3,10	2,60 - 3,10
	Génisse (S)	2,50 - 3,00	2,50 - 3,00	2,50 - 3,00	2,50 - 3,00
Ciney	Taureaux Cul de Poulain	2,90 - 3,20	2,90 - 3,20	2,90 - 3,20	2,90 - 3,30
	Taureaux Cul de Poulain	3,04 - 3,17	3,09 - 3,22	3,09 - 3,22	3,14 - 3,27
Brugge	Taureaux Cul de Poulain	3,04 - 3,17	3,09 - 3,22	3,09 - 3,22	3,14 - 3,27
	Génisse Cul de Poulain	2,63 - 2,93	2,68 - 2,98	2,68 - 2,98	2,73 - 3,03

Remarques sur la tendance des prix

02-dec-11	Apport normal - vente rapide
16-dec-11	Vente rapide -prix stables
06-jan-12	Culs-de-poulain : légère hausse
13-jan-12	Apport moindre: prix en hausse